

LE PLAN DE LA TOUR

Séance du 30 juillet 2019

Date de la convocation : le 19/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Plan de la Tour, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame Florence LANLIARD, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h33

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean WEBER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Mr Thierry REVEILLON indique à l'assemblée qu'il quittera le Conseil en cours de séance et qu'il a donné procuration à Mr Nicolas ROSADINI

**Présents :**

Mesdames Christiane FOURNIER NERI, Catherine PAVIA, Isabelle STRUBE, Danielle NOGUET, Michèle GRINDA, Nadine AUBE, Justine FAITOT, Corine CARRION, Marilyne SIGALLAS  
Messieurs Frédéric BRANSIEC, Gérald OLIVIER, Jean WEBER, Jean-Philippe DUTEURTRE, Pierre ARNAL, Laurent GIUBERGIA, Grégory CORNILLAC, Alexandre LATIL, Thierry REVEILLON, Nicolas ROSADINI, Paul MARTON

**Procurations était donnée à :**

**Absents non excusés :**

Madame Pauline EURIN – Monsieur Stéphane PECQUEUR

**Approbation du compte rendu du 25 juin 2019**

Madame le Maire demande si le compte rendu soulève des observations, aucune observation n'est soulevée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1. Arrêt du projet de PLU en révision tirant bilan de la concertation publique**

Madame le Maire donne lecture du bilan de la concertation publique annexé à la délibération d'arrêt de projet de PLU.

Elle propose au Conseil municipal :

- d'accepter le bilan de la concertation tel qu'annexé à la délibération
- d'arrêter le projet de PLU du Plan de la Tour, tel qu'il est annexé à la délibération
- de prévoir la transmission de ce projet pour avis à :
  - o Mr Le Préfet du VAR
  - o L'ensemble des personnes publiques associées
  - o La commission départementale du Var
  - o La Chambre d'agriculture, l'Institut national de l'origine et de la qualité, le Centre national de la propriété forestière
  - o L'autorité environnementale
- d'indiquer que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie
- de l'autoriser à signer tous les actes subséquents

L'arrêt du projet du PLU en révision tirant bilan de la concertation publique est adopté à l'unanimité

### **2. Convention REGION-COMMUNE concernant le transport scolaire pour l'école primaire**

Monsieur Frédéric BRANSIEC informe la commune que suite à la rédaction du nouveau règlement régional des transports scolaires, des modifications ont été apportées pour l'organisation des transports scolaires.

Pour valider ces modifications, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Les termes de la convention concernant l'organisation des transports scolaires sont approuvés à l'unanimité

### **3. Prise en charge par la commune du voyage à Paris du CMJ**

Monsieur Frédéric BRANSIEC propose à la commune de prendre en charge ce voyage sur le budget 2019 conformément au vote primitif du 04 avril 2019 pour une somme de 4000.00 €.

Seuls les frais d'hébergement sont à régler pour la somme de 2966.16 € selon le devis joint à la délibération.

Ce voyage concerne 12 personnes (8 enfants et 4 accompagnateurs) et Monsieur BRANSIEC précise que le CMJ a bien œuvré pour le financement de ce voyage en réalisant des animations dans le village.

Après avoir entendu l'exposé de Mr Frédéric BRANSIEC, la prise en charge de l'hébergement du voyage est acceptée à l'unanimité

**4. DON DES PARCELLES A 132-133-1520 APPARTENANT A LA FAMILLE ABBE à LA COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR**

Madame Christiane FOURNIER NERI, informe le Conseil municipal que la Famille de Mr Gérard ABBE par courrier en date du 18 février 2019 faisait part de sa volonté de donner à la commune des parcelles cadastrées A 132-133-1520 situées au Hameau des Pierrons, Elle explique qu'une procédure de péril imminent a frappé ce bien, qu'en date du 17 juillet 2019 le péril était levé, ce qui permettait à la commune d'accepter ce don

Après avoir entendu l'exposé de Christiane FOURNIER NERI, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le don, et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Mr Thierry REVEILLON quitte la séance après le vote de cette délibération.*

**5. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF A LA CONTRIBUTION DUE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS VAR)**

Monsieur Jean WEBER, donne lecture de la notice explicative relative à la contribution due par la commune du Plan de la Tour au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole transactionnel et d'autoriser Mme le Maire à le signer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean WEBER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le protocole et autorise Madame Le Maire à le signer

**6. Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Union Cycliste Plantourienne »**

Monsieur Frédéric BRANSIEC propose à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle de 5000.00 € à l'association UCP pour permettre l'organisation de la « MAHICAN RACE » Cette course événementielle a lieu 2 fois par an dans le monde et le Plan de la Tour associé avec la Commune de la Garde Freinet sera le 3eme site à recevoir cette manifestation

Le Conseil municipal considérant le bien fondé de la proposition décide à l'unanimité d'accorder cette subvention

#### **7. AVANCE SUBVENTION SPORTING CLUB PLANTOURIAN**

Monsieur Frédéric BRANSIEC explique au Conseil municipal que le bureau du SCP a été totalement réorganisé. Afin que le nouveau bureau prenne un départ sain, il demande au Conseil de bien vouloir accorder une avance de 5000.00 € au SCP

L'avance de la subvention est accordée à **l'unanimité**

#### **8. Subvention fonctionnement « ASSOCIATION DES COMMERCANTS »**

Monsieur Frédéric BRANSIEC propose au Conseil municipal d'accorder à l'ACAP « Association des commerçants et artisans plantourians » une subvention de 500 .00 € pour son fonctionnement 2019

Messieurs Pierre ARNAL et Laurent GIUBERGIA ne prennent pas part au vote

La subvention est accordée à **l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **9. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Madame le Maire informe le Conseil que le rapport d'activité 2018 de la CCGST est disponible au bureau des Affaires générales pour lecture

Le Conseil prend acte à **l'unanimité** de la mise à disposition du rapport d'activité au bureau des Affaires générales

#### **10. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ELIOR**

Monsieur Frédéric BRANSIEC informe le Conseil que le rapport annuel du délégataire ELIOR est disponible pour lecture au bureau des affaires générales

Le Conseil prend acte de cette information à **l'unanimité**

#### **11. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 MISSION LOCALE**

Madame Isabelle STRUBE informe le Conseil que le rapport d'activité 2018 de la Mission Locale est disponible pour lecture au bureau des Affaires générales

Le Conseil prend acte de cette information à **l'unanimité**

## 12. TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire explique au Conseil municipal que lors de la dernière mise à jour du tableau des tarifs communaux le 04 avril dernier, « des coquilles » se sont glissées et qu'il est nécessaire de les rectifier

Le Conseil municipal considérant le bien-fondé de la proposition approuve à **l'unanimité** cette disposition.

## 13. Protocole d'accord avec la Commune de Gassin concernant les frais de scolarité de fonctionnement des établissements scolaires

Monsieur Frédéric BRANSIEC informe le Conseil qu'un nouveau protocole avec la commune de Gassin prendra effet à compter du 02 septembre 2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

Ce protocole a pour but d'acter les modalités financières dans le cadre des dépenses de fonctionnement liées à la scolarité sur la commune de Gassin, des enfants domiciliés sur la commune du Plan de la Tour,

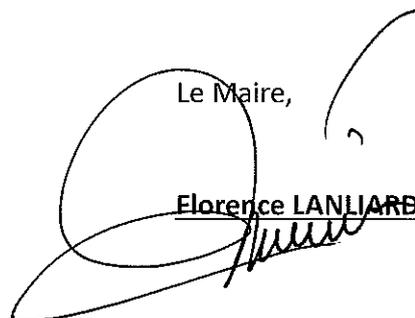
Après avoir pris connaissance du protocole, le Conseil approuve à **l'unanimité** les modalités financières.

## 14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire, informe le Conseil municipal qu'il faut mettre à jour le tableau des effectifs par la création d'un emploi permanent de catégorie C d'adjoint technique territorial à temps complet et d'un poste de contractuel de catégorie C d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant

La modification du tableau des effectifs est approuvée à **l'unanimité**.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h56

Le Maire,  
  
**Florence LANLIARD**

